

---

# COMPTE-RENDU

COMITÉ SYNDICAL DU 2 MARS 2020

12H00

SALLE DE RÉUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS  
ARMAGNAC

77 RUE NATIONALE À NOGARO

---

Présents: Elisabeth DUPUY-MITTERRAND, Nicolas MELIET.

Représentés: Jean DUCLAVE représenté par Anne-Marie SAINT-PE.

Nombre de délégués en exercice :	31
Nombre de présents :	3
Nombre de votants :	3
Nombre de procurations :	0

\*\*\*

En vertu de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 février 2020, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le 2 mars 2020 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt, le deux mars, à 12h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 25 février 2020, s'est réuni à la Communauté de Communes du Bas Armagnac à NOGARO sous la présidence de Mme Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.

Anne-Marie SAINT-PE est nommée secrétaire de séance.

# DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

## 1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 19 décembre 2019 (2020\_C01)

---

Après examen du compte-rendu du dernier Comité Syndical du 19 décembre 2019, les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité ce compte-rendu.

## 2. Approbation du compte de gestion 2019 (2020\_C02)

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,*

*Vu la délibération 2019\_C05 du Comité du 14 février 2019 votant le budget primitif 2019,*

Après avoir examiné :

- Le budget primitif 2019,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux des titres de recettes et les bordereaux des mandats,

Le Compte de Gestion dressé par le receveur, Mme BRUNEL, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces exercices sont réguliers :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Où l'exposé de la Présidente, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne visé et certifié conforme à l'ordonnance n'appelle ni observation, ni réserve de leur part ;**

**- D'autoriser la Présidente à signer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019.**

### 3. Approbation du compte administratif 2019 (2019\_C03)

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,*

*Vu la délibération 2019\_C05 du Comité du 14 février 2019 votant le budget primitif 2019,*

Mme Anne-Marie SAINT-PE a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif. Madame Elisabeth DUPUY-MITERRAND se retire de l'assemblée pour laisser la présidence à Mme Anne-Marie SAINT-PE pour le vote de cette délibération.

Au cours de l'exercice 2019, les finances de notre groupement ont été administrées normalement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les seules dépenses justifiées.

Le compte administratif 2019 du budget du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne peut se résumer ainsi :

#### **Investissement**

<u>Dépense</u>	Prévue :	502 865,00
	Réalisée :	500 499,08
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recette</u>	Prévue :	502 865,00
	Réalisée :	363 903,38
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Fonctionnement**

<u>Dépense</u>	Prévue :	460 928,32
	Réalisée :	286 249,35
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recette</u>	Prévue :	460 928,32
	Réalisée :	558 170,22
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture**

Investissement :	- 136 595,70
Fonctionnement :	+ 271 920,87
Résultat global :	+ 135 325,17

Oui l'exposé de Mme Anne-Marie SAINT-PE, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner acte à la Présidente de la présentation du compte administratif 2019 ;
- D'arrêter les résultats de l'exercice 2019.

#### 4. Reprise et affectation des résultats de l'exercice (2020\_C04)

---

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,*

*Vu la délibération 2020\_C03 approuvant le compte administratif 2019*

Le compte administratif fait apparaître :

En investissement :

un excédent de :	+ 214 269,30
un déficit reporté de :	- 350 865,00
<b>Soit un déficit d'investissement de :</b>	<b>- 136 595,70</b>

---

En fonctionnement :

un excédent de :	+ 148 986,75
un excédent reporté de :	+ 122 934,12
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>	<b>+ 271 920,87</b>

Le résultat de clôture de la SECTION D'INVESTISSEMENT réalisé au 31 décembre 2018 étant de - 136 595,70 €, il convient de l'affecter en report à nouveau de la section d'investissement au compte 001.

Le résultat de clôture de la SECTION DE FONCTIONNEMENT réalisé au 31 décembre 2018 étant de + 271 920,87 €, il convient de l'affecter en besoin de financement à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 136 595,70 € et le reste soit 135 325,17 € à la section de fonctionnement au compte 002.

Où l'exposé de la Présidente, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reprendre au budget primitif les résultats de l'exercice 2019 et de les affecter comme suit :

Résultats reporté en fonctionnement (002) : + 135 325,17 €

Résultat de fonctionnement reporté en investissement (1068) : + 136 595,70 €

Résultats reporté en investissement (001) : - 136 595,70 €

## 5. Vote du Budget primitif 2020 (2019\_C05)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,*

*Vu la délibération 2020\_C04 affectant les résultats de l'exercice 2019,*

*Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2019,*

Le budget primitif du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, qui est soumis à l'approbation du Comité Syndical est équilibré en **section de fonctionnement à 473 992,57 €** et en **section d'investissement à 288 267,70 €**.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 19 décembre 2019. Cette instance a fixé les hypothèses de travail qui précèdent l'élaboration du budget primitif.

Une présentation de la prospective financière avec les éléments actuellement connus avait été faite en 2018. Les élus avaient convenu de fixer la participation à 1,80 € par habitant de 2018 à 2020 afin de pouvoir absorber les besoins du Syndicat mais également de permettre aux intercommunalités de connaître leur participation à 3 ans.

La participation prenait en compte les deux subventions espérées de 100 000 € de l'Etat attendues respectivement en 2019 puis 2020. En 2019, celle-ci devait attendre « seulement » 60 000 €. Une participation supplémentaire d'environ 38 000 € nous a été accordée par la DDT du Gers.

Pour l'année 2020, nous ne connaissons pas le montant de la participation qui nous sera attribué.

Une prospective financière sera effectuée pour les années 2021-2023 après l'installation du Syndicat suite aux élections municipales.

Le budget primitif 2020 doit permettre le financement du fonctionnement courant du syndicat (loyer, charges, véhicule...), des postes de l'équipe technique, de la communication, de l'accompagnement juridique et d'anticiper les frais d'études nécessaires à l'élaboration du SCoT de Gascogne.

Les documents de présentation du budget ont été adressés aux membres du Comité Syndical avec le rapport préparatoire à la séance. La Présidente expose la vue d'ensemble et le détail du fonctionnement puis de l'investissement du budget primitif 2020.

*Tableaux pages suivantes*

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			1 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	148 000,00		148 000,00	148 000,00	148 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00		2 672,00	2 672,00	2 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>152 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 672,00</b>	<b>151 672,00</b>	<b>151 672,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>152 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 672,00</b>	<b>151 672,00</b>	<b>151 672,00</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>152 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 672,00</b>	<b>151 672,00</b>	<b>151 672,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>+</b>	<b>136 595,70</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>=</b>	<b>288 267,70</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	4 000,00		172,00	172,00	172,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 865,00		136 595,70	136 595,70	136 595,70
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>354 865,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 767,70</b>	<b>136 767,70</b>	<b>136 767,70</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>354 865,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 767,70</b>	<b>136 767,70</b>	<b>136 767,70</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	138 985,62		143 873,29	143 873,29	143 873,29
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 014,38		7 626,71	7 626,71	7 626,71
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>148 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 500,00</b>	<b>151 500,00</b>	<b>151 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>502 865,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 267,70</b>	<b>288 267,70</b>	<b>288 267,70</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>+</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>=</b>	<b>288 267,70</b>

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	151 500,00
--	------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	74 400,00		71 054,57	71 054,57	71 054,57
012	Charges de personnel et frais assimilé	200 560,00		206 000,00	206 000,00	206 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	34 300,00		32 828,50	32 828,50	32 828,50
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>309 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>309 883,07</b>	<b>309 883,07</b>	<b>309 883,07</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	668,32		500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (			9 109,50	9 109,50	9 109,50
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>312 928,32</b>	<b>0,00</b>	<b>322 492,57</b>	<b>322 492,57</b>	<b>322 492,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (	138 985,62		143 873,29	143 873,29	143 873,29
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	9 014,38		7 626,71	7 626,71	7 626,71
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>148 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 500,00</b>	<b>151 500,00</b>	<b>151 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>460 928,32</b>	<b>0,00</b>	<b>473 992,57</b>	<b>473 992,57</b>	<b>473 992,57</b>

+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>473 992,57</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 520,00		3 520,00	3 520,00	3 520,00
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	334 474,20		335 147,40	335 147,40	335 147,40
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>337 994,20</b>	<b>0,00</b>	<b>338 667,40</b>	<b>338 667,40</b>	<b>338 667,40</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>337 994,20</b>	<b>0,00</b>	<b>338 667,40</b>	<b>338 667,40</b>	<b>338 667,40</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>337 994,20</b>	<b>0,00</b>	<b>338 667,40</b>	<b>338 667,40</b>	<b>338 667,40</b>

+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>135 325,17</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>473 992,57</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>151 500,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

Ouï l'exposé de la Présidente, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter le Budget primitif 2020 tel qu'annexé ;
- De voter les crédits par nature ;
- D'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

## 6. Fixation du montant des cotisations pour 2020 (2020\_C06)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,*

*Vu la délibération 2020\_C05 votant le budget primitif 2020,*

Afin d'équilibrer le budget primitif 2020, la Présidente indique comme vu dans le budget primitif 2020 qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation à 1,80 € par habitant. La population retenue pour le calcul correspond à la population totale légale en vigueur en 2020 – millésimée 2017, données INSEE les plus à jour (source banatic).

La participation 2020 de chacun des EPCI adhérents s'établit comme suit :

EPCI	SIREN	Population	Cotisation 2020 1,80 €/hab.
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE	200066926	40 395	72 711,00 €
ARTAGNAN EN FEZENSAC	243200607	7 206	12 970,80 €
ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	200035756	7 512	13 521,60 €
BAS ARMAGNAC	243200409	8 919	16 054,20 €
BASTIDES DE LOMAGNE	200034726	11 559	20 806,20 €
COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	243200425	8 196	14 752,80 €
COTEAUX ARRATS GIMONE	200042372	10 866	19 558,80 €
GASCOGNE TOULOUSAIN	200023620	22 359	40 246,20 €
GRAND ARMAGNAC	243200458	13 499	24 298,20 €
LOMAGNE GERMOISE	243200391	19 938	35 888,40 €

SAVES	243200599	9 897	17 814,60 €
TENAREZE	243200417	15 060	27 108,00 €
VAL DE GERS	200072320	10 787	19 416,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>186 193</b>	<b>335 147,40 €</b>

La cotisation 2020 sera appelée en une seule fois au cours du premier semestre.

Où l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le montant des cotisations 2020 comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## QUESTION DIVERSES

Les éléments du support de présentation des points évoqués en questions diverses ne sont pas repris dans le compte rendu. La présentation peut être transmise sur simple demande.

### 1. Rapport d'activités 2019

---

Les activités du Syndicat mixte 2019 ont été présentées et n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

### 2. Etat d'avancement du SCoT de Gascogne

---

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT de Gascogne est présenté. Le travail avec les élus reprendra à partir de juin, d'abord pour de la pédagogie puis pour continuer à avancer sur la rédaction du document.

### 3. SRADDET d'Occitanie

---

Le SRADDET d'Occitanie soulève beaucoup de questions, les élus souhaitent qu'un avis soit rendu par le Syndicat, beaucoup d'intercommunalités, compte tenu des élections ne pourront pas en rendre un.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h45.